



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

Extrait du registre des délibérations
de la Commune Saint-Jean-et-Saint-Paul
Séance du 21 mars 2026

Nombre de conseillers :

En exercice.....9
Présents.....9
Votants.....9
Exprimés.....9

Date de la convocation : 17/03/2026

Date d'affichage : 17/03/2026

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX,

Le 21 mars à quatorze heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-JEAN-ET-SAINT-PAUL, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Grange aux Marnes,

Sous la présidence de **Madame CALMELS Anne, Maire**

PRESENTS : ALCOUFFE Stéphanie, ALVERNHE Audrey, BEAUREPAIRE Antoine, CALMELS Anne, CAVAILLES Françoise, COMBES Bruno, DUFAYS Frédéric, KNIFFKE Christoph, VERLAGUET Clara.

Le nombre de conseillers ayant pris part au vote est de neuf.

SECRETAIRE DE SEANCE Madame CAVAILLES Françoise a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

SEANCE N°2026-4
DELIBERATION N°2026-4-11
INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES
Désignation du représentant au sein de l'Agence Départementale Aveyron Ingénierie

Vu les statuts de l'Agence départementale d'AVEYRON INGENIERIE du 5 novembre 2024 ;

Vu les élections municipales du 15 mars 2026 ;

Vu le PV d'installation du conseil municipal du 21 mars 2026 ;

Considérant que cette structure créée en 2014 a pour finalité de permettre aux collectivités adhérentes de pouvoir disposer d'une assistance d'ordre technique, juridique et/ou financière dans les domaines de l'environnement, du patrimoine immobilier bâti, l'urbanisme, la valorisation des espaces publics et infrastructures.

Considérant que les adhérents à cette structure sont membres de droit et sont convoqués pour les assemblées générales ;

Considérant que, suite au renouvellement du conseil municipal, il convient de procéder à la désignation du représentant de la commune au sein de l'assemblée générale de l'Agence Départementale Aveyron Ingénierie ;

Considérant que le rôle du représentant communal est de faire le lien entre sa collectivité et AVEYRON INGENIERIE :

- Il informe sa collectivité des différentes actions menées par AVEYRON INGENIERIE, suit les projets réalisés sur le territoire de sa commune en collaboration avec le technicien compétent en la matière d'AVEYRON INGENIERIE ;
- Il représente sa collectivité auprès d'AVEYRON INGENIERIE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
à neuf voix pour décide

- **De désigner** pour représenter la commune auprès d'AVEYRON INGENIERIE : Mme CALMELS Anne.
- **D'Autoriser** Mme CALMELS Anne à être membre du Conseil d'Administration de l'Agence dans le cas où elle serait désignée par les membres du collège des Communes et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (dit le collège du bloc communal) comme représentant de ce collège au sein de ce Conseil.

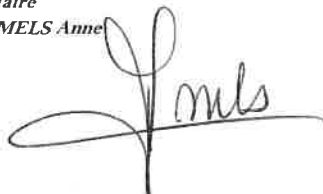
*Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
Ont signé les membres présents*

*Le Maire
CALMELS Anne
Acte dématérialisé*

Acte rendu exécutoire

- *par flux de télétransmission à la sous-préfecture le 24 mars 2026*
- *par publication sur le site Internet www.saintjeanetsaintpaul.fr le 24 mars 2026*

*Le Maire
CALMELS Anne*



*Le secrétaire de séance
CAVAILLES Françoise*



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante : <http://www.telerecours.fr>.